

AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

- Formation payée par l'employeur ;
- Mêmes droits que les autres salariés ;
- Aide à la recherche d'employeur ;
- Carte étudiant des métiers -26 ans pour bénéficier d'avantages ;
- Tuteur chargé d'accompagner l'alternant dans l'entreprise ;
- Accès facilité à l'emploi grâce à une 1ère expérience professionnelle.

Seulement avec le contrat d'apprentissage

- Aide au passage du permis B ;
- Exonération de cotisations sociales sous conditions et d'impôt sur le revenu si inf. au SMIC annuel.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un référent handicap est nommé à l'IFSO.

L'IFSO doit être informé en amont de l'action de formation de la présence de stagiaires en situation de handicap afin de l'adapter en termes de rythme, de moyens de compensation, et par toutes autres modalités permanentes.

LES IFAP DE L'IFSO

L'IFSO c'est 11 centres de formation en Bretagne et Pays de la Loire dont 3 IFAP.

Pays de la Loire

La Roche-sur-Yon

Nantes

Le Mans

IFSO-ASSO.ORG

Date de mise à jour : octobre 2026

IFSO

Institut Formation Santé de l'Ouest

FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE



ORGANISATION DE LA FORMATION

Selon l'arrêté du 10 juin 2021 la formation, pour un cursus complet, s'organise en 44 semaines reparties en :

22 semaines de formation théorique en institut de formation

5 blocs de compétences organisés en 11 modules

Bloc 1 :

Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 2 :

Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 :

Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4 :

Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5 :

Module 9 : Traitement des informations
Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

22 semaines de formation en milieu professionnel

3 stages de 5 semaines
1 stage pré-professionnel de 7 semaines

Stages obligatoires

Une période en secteur sanitaire : pédiatrie, maternité, néonatologie, urgence pédiatrique...
Une période en établissement d'accueil du jeune enfant
Une période auprès d'enfants en situation de handicap
Une période préprofessionnelle : au choix de l'élève

Evaluation et validation des blocs de compétences tout au long de la formation.
Délivrance du diplôme de niveau 4 par le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

DIFFÉRENTS PARCOURS

Voie scolaire

Cursus complet : 11 mois

Cursus partiel : 6 à 11 mois

Voie de l'alternance

Cursus complet : 18 mois

Cursus partiel : 12 à 15 mois

Les titulaires du TP ADVF, TP ASMS, DEAES (DEAMP et DEAVS), DEAS, CAP AEPE, DARM,DEA, Bac SAPAT ou ASSP sont allégés ou dispensés de blocs de compétences.

CONDITIONS D'ENTRÉE

Selon l'arrêté 7 avril 2020 modifié

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat pour suivre la formation.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.



Sont dispensés de la sélection

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage.

COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge à 100% de la formation selon critères

Coût généralement pris en charge par la Région en Bretagne et Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi, par l'employeur ou partiellement par le CPF.

Pour information, coût pédagogique
Cursus complet : 9 998.45€
Cursus partiel : de 4 300,69 € à 9 201,47 € selon le nombre de blocs à valider.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation utilise différentes méthodes pédagogiques diversifiées et intègre le digital learning.

Elle est animée par des intervenants ayant une expertise dans le domaine de la santé et une expérience en pédagogie : infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, assistante sociale...

Contrat d'apprentissage

Public
- Tout candidat de 17 à 29 ans révolus sans qualification
- Sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés

Durée du contrat
12 à 18 mois selon les dispenses de blocs

Contrat de professionnalisation

Public
- Tout candidat de 17 à 26 ans sans qualification
- Demandeur d'emploi de plus 26 ans
- Bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AAH
- Ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion

Durée du contrat
12 à 18 mois pour un CDD. CDI possible